

Gestineo

Solutions d'assurances

2021

www.gestido.fr

Gesti'DO, la gamme d'assurances Dommages ouvrage

CONSTRUCTION NEUVE

RÉNOVATION / EXTENSION



Gesti'DO, une gamme complète d'assurances Dommages ouvrage



Gestineo, filiale du Groupe Verspieren, vous présente sa gamme d'assurances Dommages ouvrage, Gesti'DO, destinée à toute construction neuve, ainsi qu'à toute rénovation et extension.

QU'EST-CE QU'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ?

L'assurance Dommages ouvrage a pour objet de financer la réparation des dommages compromettant la solidité ou l'habitabilité de l'ouvrage. Cette garantie est souscrite par le maître d'ouvrage et vous garantit le pré-financement des travaux de réparation.

Après paiement, l'assureur Dommages ouvrage se retournera alors vers les assureurs des entreprises concernées par les désordres.

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ?

- L'assurance Dommages ouvrage est obligatoire (loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, dite loi Spinetta). Elle est régie par l'article L. 241-1 et suivants du Code des assurances.
- Elle est également imposée par le notaire en cas de revente dans les 10 ans qui suivent la réception de l'ouvrage.
- Elle vous libère des actions à mener à l'encontre des intervenants responsables d'éventuels désordres.

POURQUOI CHOISIR GESTI'DO ?

- Une équipe de professionnels dédiée.
- Une maîtrise de la souscription et de la gestion des sinistres (y compris des recours) sous l'autorité de nos équipes, partenaires du Lloyd's depuis 30 ans.
- Des conditions d'accès simplifiées.
- Devis et pièces contractuelles remis dans des délais rapides.
- Tarifs attractifs.
- Des partenaires assureurs solides.

Pour un conseil personnalisé, contactez l'équipe Gesti'DO :

GESTINEO

Établissement de Saint-Denis

15, rue du landy
93210 Saint-Denis

Tél : 01 49 64 45 00

E-mail : gestion@gestineo.com

www.gestido.fr

Une tarification compétitive et immédiate

MAISON INDIVIDUELLE

GESTI'DO, CONSTRUCTION NEUVE

Indications tarifaires

COÛT DE CONSTRUCTION TTC	TARIF
Jusqu'à 150 000€	A partir de 4 325,90 €
De 150 001€ jusqu'à 700 000€	Tarification spécifique

Jusqu'à 200 000€ TTC de travaux, des conditions d'accès facilitées

- Pas de contrat de maîtrise d'œuvre.
- Pas d'étude de sol.
(Hors application de la loi ELAN du 24 Novembre 2018, G2 PRO)
- Pas de contrôle technique.

De 200 001€ TTC à 700 000€ TTC de travaux

- Maîtrise d'œuvre complète.
- Étude de sol,
(Minimum G2AVP, Hors application de la loi ELAN du 24 Novembre 2018 - G2PRO)

Garantie incluse

Dommages ouvrage.

Garantie proposée

Garantie constructeur non réalisateur (750€ TTC/chantier).

Conditions d'accès

- Maximum R+2 et R-1
- Plan d'architecte obligatoire pour les projets de plus de 150 m² de surface de plancher.

GESTI'DO, RÉNOVATION ET EXTENSION

Indications tarifaires

COÛT DES TRAVAUX TTC	A PARTIR DE
Jusqu'à 50 000€	2 955,90€
De 50 001€ à 100 000€	4 055,90€
De 100 001€ à 250 000€	5 155,90€
De 250 001€ à 450 000€	6 255,90€

Jusqu'à 200 000€ TTC de travaux, des conditions d'accès facilitées

- Pas de contrat de maîtrise d'œuvre .
Pas d'étude de sol.
(Hors application de la loi ELAN du 24 Novembre 2018, G2 PRO)
- Pas de contrôle technique.

De 200 001€ TTC à 450 000€ TTC de travaux

- Maîtrise d'œuvre complète.
Étude de sol uniquement pour les travaux d'extension et/ou de surélévation,
(Minimum G2AVP, Hors application de la loi ELAN du 24 Novembre 2018 - G2PRO)

A partir de 400 000 €TTC de travaux

- BET Structure*

**Obligatoire des lors qu'il y a de la reprise en sous œuvre*

Les garanties incluses

- Dommages ouvrage.
- Dommages aux existants.

Garantie proposée

Garantie constructeur non réalisateur (750€ TTC/chantier).

Conditions d'accès

- Maximum R+2 et R-1
- Plan d'architecte obligatoire pour les projets de plus de 150 m² de surface de plancher.*

**Uniquement pour les extensions et/ou surélévations*

GESTI' DO, APRÈS RÉCEPTION

Indications tarifaires

COÛT DE CONSTRUCTION	TARIF
Entre 100 000€ et 500 000€	A partir de 4 405,90 €*

*Le tarif indiqué ne comprend pas le coût d'un audit de risque qui est obligatoire.

Jusqu'à 200 000€ TTC de travaux, des conditions d'accès facilitées

- Pas de contrat de maîtrise d'œuvre.
- Pas d'étude de sol.
- Pas de contrôle technique.

Garanties incluses

- Dommages ouvrage.
- Constructeur non réalisateur.

De 200 001€ TTC à 500 000€ TTC de travaux

- Maîtrise d'œuvre complète.
- Étude de sol.
- Pas de contrôle technique.

RÉNOVATION ET EXTENSION : GESTI 'DO APRÈS RÉCEPTION

Indications tarifaires

COÛT DES TRAVAUX TTC	TARIF
Entre 100 000€ et 450 000€	A partir de 4 855,90 €*

* Le tarif indiqué ne comprend pas le coût d'un audit de risque qui est obligatoire.

Jusqu'à 200 000€ TTC de travaux, des conditions d'accès facilitées

- Pas de contrat de maîtrise d'œuvre.
- Pas d'étude de sol.
- Pas de contrôle technique.

Garanties incluses

- Dommages ouvrage.
- Dommages aux existants.
- Constructeur non réalisateur.

De 200 001€ TTC à 500 000€ TTC de travaux

- Maîtrise d'œuvre complète.
- Étude de sol uniquement pour les travaux d'extension et/ou surélévation.
- Pas de contrôle technique.

HORS CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

GESTI'DO, CONSTRUCTION NEUVE POUR LES OPÉRATIONS N'EXCÉDANT PAS 4 000 000€ TTC

Indications tarifaires

TYPE DE CONSTRUCTION	TARIF
Construction verticale de logements privés à usage locatif	A partir de 9 705,90 €
Construction verticale de logements privés en accession	A partir de 18 450,90 € (CNR Inclusive)
Construction d'un immeuble de bureaux	A partir de 13 205,90€

Des conditions d'accès facilitées

- Contrôleur technique obligatoire à partir de 300 000€ TTC de travaux (minimum L ou LP).
- Bureau d'étude structure obligatoire à partir de 400 000€ TTC de travaux.*

*Obligatoire des lors qu'il y a de la reprise en sous œuvre

Maîtrise d'oeuvre complète et étude de sol* obligatoires à partir de 200 000€ TTC de travaux.

*(Hors application de la loi ELAN du 24 novembre 2018, G2 PRO)

Conditions d'accès

- Maximum R+4 et R-2
- Plan d'architecte obligatoire pour les projets de plus de 150 m2 de surface de plancher.

Garanties Dommages ouvrage incluses

- Garantie obligatoire.
- Garantie de bon fonctionnement.
- Dommages immatériels.

Garantie proposée

- Garantie constructeur non réalisateur (845€ TTC/chantier).
- Tous risques chantier
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage
- Garantie financière d'achèvement

RÉNOVATION ET EXTENSION GESTI'DO

Indications tarifaires

COÛT DES TRAVAUX TTC	TARIF
Jusqu'à 1 000 000 €	A partir de 4 005,90 €
De 1 000 001 € à 4 000 000 €	A partir de 11 805,90 €

Des conditions d'accès facilitées

- Contrôleur technique obligatoire à partir de 300 000€ TTC de travaux (minimum LE).
- Bureau d'étude structure obligatoire à partir de 400 000€ TTC de travaux.
- Maîtrise d'oeuvre complète obligatoires à partir de 200 000€ TTC de travaux.

Bureau d'étude de sol obligatoire à partir de 200 000 €TTC uniquement pour les extensions et/ou surélévations.

(Minimum G2AVP, Hors application de la loi ELAN du 24 Novembre 2018 - G2PRO)

Les garanties incluses

- Garantie obligatoire.
- Garantie de bon fonctionnement.
- Dommages immatériels.
- Dommages aux existants inclus pour les travaux. ≤ 1 000 000€ TTC, (en option au-delà).

Conditions d'accès

- Maximum R+4 et R-2
- Plan d'architecte obligatoire pour les projets de plus de 150 m2 de surface de plancher*.

*Uniquement pour les extensions et/ou surélévations

Les garanties proposées

- Garantie constructeur non réalisateur (845€ TTC/chantier).
- Dommages aux existants (au-delà de 1 000 000€ TTC de travaux).
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage.
- Tous risques chantier.
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage
- Garantie financière d'achèvement

Gestineo

Solutions d'assurances

Gestineo – SAS de courtage d'assurance au capital de 100 000€ – SIREN 533 643 698
RCS Lille Métropole N° Orias : 11 062 867 – www.orias.fr – Crédit photos : Getty Images
_DB_DASC_GESTINEO_PLAQUETTE_09/21

LLOYD'S

Contrat souscrit auprès de Lloyd's Insurance Company S.A., Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Bruxelles, Belgique Société Anonyme Enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 682.594.839 RPM (Bruxelles). Compagnie d'assurance soumise au contrôle par la Banque Nationale de Belgique (www.nbb.be) au titre l'accord UMR B1306C502142100. Par l'intermédiaire de Verspiere Global Markets Courtier en Assurances (N° Orias 07 001 793 - www.orias.fr), agissant en sa qualité de Lloyd's Coverholder (110225IER).
Association d'assureurs à statut spécial régie en France par le Code des assurances

wakam

et contrôlée à Londres par LA PRA

Contrat souscrit auprès de Wakam
Wakam Assurances 120-122, rue Réaumur | TSA 60235 | - 75083 Paris Cedex 02 - France
Siren 562 117 085 APE 6512Z

GESTINEO

Établissement de Saint-Denis
15 rue du Landy
93210 Saint-Denis
01 49 64 45 00

www.gestido.fr